



J'ai contesté un trop perçu et ild continuent à me retenir de l'argent

Par **Tiffany 85**, le **30/07/2019** à **13:24**

Bonjour

Il y a 3 mois la caf me demande de rembourser 2000 euros car j'ai un trop perçu sur le rsa et lapl.

L'année dernière ils m'envoient 1300 euros en me disant que après calcul c'est ce qu'ils me doivent. Je leur envoie un message en leur demandant si ils sont sûrs que cette somme me est due ils me répondent que oui. Je les appelle car je trouvais ça bizarre et je leur demande si ils ont bien eu toutes mes informations que je suis sous contrat que j'ai travaillé au moins de juin mais que juillet août et septembre je n'avais aucune ressource mais toujours en contrat. Ils me répondent que si j'ai n'avais aucune ressource cette somme me est due. Et voilà que 1 an après ils me la réclament.

J'ai contesté cette somme j'ai fait appel à un médiateur ça n'a rien donné. J'ai donc écrit au directeur départemental pour contester et ça n'a pas abouti donc j'ai écrit au tribunal et je suis actuellement en attente. Sauf que la caf me prélève toujours la somme et nous retient tout. Je suis actuellement enceinte de 8 mois et j'ai peur qu'ils nous prennent la prime de naissance car nous en avons vraiment besoin pour acheter le matériel bébé. On a-t-ils le droit? Et que faire?

Merci à vous

Par **youris**, le **30/07/2019** à **19:51**

Bonjour,

Si vous avez assigné votre CAF pour contester d'avoir à rembourser cette somme, dans l'attente d'une décision définitive du tribunal, la CAF risque de maintenir sa position actuelle et de continuer à se rembourser sur les prestations futures comme elle en a le droit, surtout que vos recours auprès de votre CAF ont été rejetés.

Salutations

Par **Visiteur**, le **30/07/2019** à **22:00**

Bonjour

Attention, concernant les litiges et retenues, lisez ceci:

<https://aadac.org/litiges/>

[le-bareme-2019-de-recuperation-des-prestations-familiales-versees-indument/](#)